

“ENSEMBLE POUR UNE CULTURE DU PRENDRE SOIN”

MANUEL DE SAUVEGARDE

Congrégation Sœurs de St Joseph de l’Apparition



(Octobre 2024)

“Comme une mère aimante, l’Eglise aime tous ses enfants, mais elle prend soin et protège avec une affection plus particulière les plus petits et les plus faibles. C’est une mission que le Christ lui-même confie à toute la communauté chrétienne dans son ensemble. Consciente de cela, l’Eglise consacre un soin vigilant à la protection des enfants et des adultes vulnérables.

(Pape François, Motu Proprio “Comme une mère aimante”, 4.6.2016)

« La protection des mineurs et des personnes vulnérables fait partie intégrante du message évangélique que l’Eglise et tous ses membres sont appelés à proclamer à travers le monde. Le Christ lui-même, en effet, nous a confié le soin et la protection des plus faibles et sans défense : « *celui qui reçoit en mon nom un enfant comme celui-ci me reçoit* » (Mt 18, 5). Par conséquent, nous avons tous le devoir d'accueillir sans réserve les mineurs et les personnes vulnérables et de leur créer un environnement sûr, avec leurs intérêts comme priorité. Cela exige une conversion continue et profonde, dans laquelle la sainteté personnelle et l'engagement moral se conjuguent pour promouvoir la crédibilité de l'annonce de l'Évangile et renouveler la mission éducative de l'Église ».

(Pape François, Motu Proprio

“Sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables », 26.3.2019)

“ (En tant que Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, nous nous engageons) à s’assurer que nos Communautés et nos Institutions soient des lieux où les gens sont protégés contre les abus de pouvoir et les abus psychologiques, physiques et sexuels.”

(Document Final du Chapitre Général 2019, 5^e Intention)

Introduction

Ensemble avec l'Église Catholique Universelle et toutes les personnes de bonne volonté, la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition s'engage à promouvoir une « **Culture du Prendre Soin** ». Nous désirons que toutes nos communautés, toutes nos œuvres et Institutions (écoles, hôpitaux, dispensaires, maison d'accueil, etc...) soient des lieux sûrs pour tous. Ils devraient être des endroits "... où les gens sont protégés contre les abus de pouvoir et les abus psychologiques, physiques et sexuels" (Document final du Chapitre Général 2019, Intention 5) et où la dignité de chacun est respectée.

Depuis 2020, notre Equipe du Généralat, ensemble avec tous les membres de la Congrégation, a travaillé sur un Manuel de Sauvegarde. Le sujet a été de nouveau étudié lors du Conseil de Congrégation en février 2023, avec la participation des Responsables de nos Provinces et des Sœurs nommées pour prendre en charge de manière particulière la promotion de la Sauvegarde dans notre Congrégation.

Vous tenez dans vos mains **la nouvelle édition révisée de notre Manuel de Sauvegarde**. Il comporte les trois parties suivantes :

- Dans la **Première Partie** (p.4), nous soulignerons l'importance d'une « Culture du Prendre Soin » comme partie intégrante de notre mode de vie en tant que SJA.
- La **Deuxième Partie** (p. 5-8) parle des étapes pratiques nécessaires pour vivre cette « Culture du Prendre Soin » et pour prévenir les abus. Ces étapes sont à la base de notre « Code de Conduite ». Toutes les sœurs de la Congrégation, tous les employés et bénévoles qui travaillent avec nous, seront invités à s'y engager.
- La **Troisième Partie** (p. 9-10) décrit les Lignes Directrices et les Procédures en vue de réagir en cas d'abus auprès d'enfants ou de personnes vulnérables, pour les actes commis par nos sœurs ou dans nos œuvres et nos institutions, ou en cas de suspicion d'un tel Abus. Vous trouverez les étapes concrètes à suivre pour déposer une plainte ainsi que son suivi.
- L'**Annexe du Manuel** (p. 13-15) vous fournit le Code de Conduite à signer, un formulaire d'accord pour la publication de photos, des vidéos et de textes, ainsi qu'une liste de contacts utiles.

Première partie

L'importance d'une "Culture du Prendre Soins" comme partie intégrante de notre mode de vie en tant que SJA est soulignée

"Dieu est amour." (1 Jn 4,16)

"Par les "œuvres de la Charité" auxquelles les Sœurs se consacrent, la Congrégation est, par vocation, un signe vivant aujourd'hui de l'amour de Dieu qui s'incarne et atteint les hommes par des gestes humains. »

(Constitutions SJA C 4)

"En vue d'une gloire de Dieu toujours plus grande, (la Congrégation) se propose comme fin la sanctification de ses membres et le bien du prochain." (C 3)

"La gloire de Dieu, c'est l'homme vivant."

(St Irénée : Contre les Hérésies : Lib. 4, 20, 5-7)

Ces quelques lignes de notre tradition mettent en lumière la **vision de notre Congrégation**. Nous nous efforçons de le réaliser à travers notre vie de sœurs dans nos communautés, dans nos œuvres et nos institutions, et partout où nous sommes. Nous reconnaissons la dignité de chaque être humain en tant que créé et aimé de Dieu. Nous désirons promouvoir le bien de chacun, sans distinction de sexe, de race, de religion ou de statut social. Toute forme d'abus - physique, sexuel, verbal, émotionnel, spirituel ou financier -, toute forme de harcèlement ou d'exploitation, est contraire à cette vision. Notre comportement doit être empreint du plus grand respect et de l'attention portée à chacun, en particulier les enfants et les personnes vulnérables.

Ste Emilie de Vialar, notre fondatrice, a placé notre Congrégation sous la **protection de St Joseph**, père nourricier de Jésus, exemple de protection et « du prendre soin ». Il a protégé Marie, son épouse vulnérable ; après la naissance de Jésus, il a veillé sur elle et l'enfant durant leur fuite en Égypte (Mt 1-2).

Ste Émilie elle-même était une personne bienveillante, toujours préoccupée par le bien-être de ses sœurs et des personnes qu'elle servait. Nous pouvons trouver beaucoup d'exemples à ce sujet dans sa vie. Je voudrais vous inviter toutes, en particulier nos sœurs, à (re)lire la vie de notre Fondatrice, ses lettres et nos Constitutions, dans cette perspective : en tant que témoin et responsable de la Culture du Soins.

Deuxième partie : Etapes pratiques pour vivre la « Culture du Prendre Soins » et pour prévenir les Abus

C'est notre objectif commun en tant que Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition de faire en sorte que nos communautés, nos œuvres et nos institutions soient des « **lieux sûrs où l'on sent qu'il fait bon vivre** » (Document final du Chapitre Général 2019, Int. 1, Orient. 1), et où **la dignité de chacun**, en particulier des personnes les plus vulnérables, **est respectée et protégée**.

Pour atteindre cet objectif et vivre selon notre vision, nous avons besoin d'étapes et de procédures concrètes concernant deux domaines : le premier domaine est la prévention et la lutte contre les abus, et le second la réaction si des abus se sont produits ou sont soupçonnés d'avoir eu lieu, en toute confidentialité. Pour prévenir et agir, il faut d'abord éveiller la prise de conscience par rapport à la maltraitance et aux facteurs mettant en péril la sécurité des personnes dont nous prenons soin.

Dans un lieu où la Culture du Prendre Soins est vécue, il n'y a pas de place pour les abus d'aucune sorte. Pour cela, **nous nous engageons** à ne pas abuser des autres, à tout mettre en œuvre pour faire cesser les abus s'ils se produisent et à soutenir les victimes d'abus, et nous demandons à tous ceux qui vivent et travaillent avec nous de faire de même.

Etre toujours mieux consciente de soi et de l'appel à devenir soi-même :

Se connaître, et entreprendre un **parcours de guérison intérieure** est l'une des premières actions préventives contre les abus. Peut-être nous sommes nous-mêmes victimes d'abus passés ou présents, et cela peut augmenter le danger de répéter certains comportements que nous avons subi.

Pour les membres de la Congrégation, le Chapitre Général de 2019 « encourage chaque sœur à trouver des moyens de guérir ses blessures et à oser entrer dans un mouvement de réconciliation pour grandir dans la liberté intérieure » (Int. 5, Orient. 1). Nous souhaitons que nos communautés puissent être des lieux de soins pour les membres, avec une atmosphère de confiance et de soutien mutuels permettant le parcours de guérison intérieure de se produire.

Etre avertie et faire attention aux différents types d'abus :

L'Abus est défini (selon le Dictionnaire de Cambridge) comme « le traitement cruel, violent, ou injuste d'une autre personne ».

- **L'Abus Physique** comprend toutes les formes d'utilisation intentionnelle ou non de la force physique qui entraîne un risque de préjudice et de blessure (par exemple frapper, donner des coups de pied ou de poing, secouer, déchirer

l'oreille, etc.). Dans le passé, la punition physique était largement utilisée pour discipliner les enfants à la maison et à l'école. Aujourd'hui, cette pratique est encore utilisée dans plusieurs pays du monde et est parfois considérée comme culturellement acceptable. Pour cela, il faut préciser que les châtiments corporels sont considérés comme des abus dans notre Congrégation, dans toutes les institutions Ecclésiales et dans les Directives civiles de Protection de l'Enfance. Nous nous engageons dans le cadre de la Culture du Soin au principe de non-violence dans nos relations.

- **L'Abus Psychologique/Emotionnel** est plus difficile à détecter. C'est un préjudice résultant du mauvais traitement émotionnel persistant ou grave comme l'humiliation, la punition, la menace, la provocation, etc.

- **L'Agression Sexuelle** est l'intrusion physique réelle ou la menace de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des circonstances coercitives. Cela comprend non seulement le viol, mais – entre autres comportements – les baisers, les attouchements, l'exposition de parties du corps à des fins sexuelles et les avances verbales à connotation sexuelle. On parle également d'agression sexuel si de telles actions sont commises via les réseaux sociaux. Veuillez noter que toute activité sexuelle avec des enfants (âgés de moins de 18 ans) est considérée comme un abus.

- **La Négligence** est le fait de ne pas subvenir aux besoins fondamentaux - physiques, psychologiques, spirituels ou éducatifs, - envers une personne sous la responsabilité de la personne en charge.

- On parle d'**Exploitation** lorsqu'une personne en autorité utilise sa position, son pouvoir ou le fait d'être digne de confiance, pour utiliser une autre personne à des fins personnelles. Cela comprend l'exploitation sexuelle, l'exploitation financière et le travail des enfants.

L'Exploitation sexuelle est tout abus réel ou toute tentative d'utiliser une position de vulnérabilité, de force ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer des bénéfices monétaires, sociaux ou politiques de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

L'Exploitation financière se produit lorsqu'une personne est trompée ou contrainte de remettre de l'argent ou des biens. Souvent, une relation de confiance se construit pour accéder aux biens de la personne.

Le Travail des enfants est toute activité économique exercée par une personne de moins de 15 ans. L'âge minimum d'embauche (pour être employé et payé pour le travail) est normalement à 18 ans. Entre 15 et 18 ans, une personne est autorisée à travailler dans des circonstances spécifiques qui n'affectent pas son éducation, sa dignité ou son développement physique et

mental. Il est fortement déconseillé de permettre à toute personne de moins de 18 ans d'être embauchée dans une entité religieuse.

- **L'Abus Financier** est le mauvais traitement d'une personne ou d'une institution en termes d'argent ou d'autres biens. Il peut s'agir aussi d'un argent volé ou de son utilisation abusive, de fraude ou de pression exercée sur quelqu'un concernant son argent ou ses biens. Cela peut également inclure l'utilisation abusive de dons à des fins personnelles ou au profit d'amis et de membres de la famille, la falsification de comptes, etc.

- **La Violence Verbale et le Harcèlement** comprennent toutes les formes d'intimidation, d'humiliation, de menace, de commentaires irrespectueux liés au genre, à la race, à la religion ou à l'histoire personnelle d'une personne, des remarques blessantes, etc. Le harcèlement peut également passer par des images et par le biais des réseaux sociaux. Une forme de harcèlement est **l'intimidation**, où un comportement indésirable et importun crée pendant longtemps un environnement hostile et une menace pour la victime.

- **Le Harcèlement Sexuel** est toute offre importune qui inclut la demande de faveurs sexuelles, ou tout comportement verbal ou physique de nature sexuelle, comme un comportement et un langage vulgaires, certaines blagues, des images, etc.

- **L'Abus de Pouvoir Religieux (ou Abus Spirituel)** se produit lorsqu'un chef spirituel ou une personne en position de pouvoir ou d'autorité spirituelle (qu'il s'agisse d'une organisation, d'une institution, d'une église ou d'une famille) abuse de son pouvoir ou de son autorité et de la confiance placée en lui, avec l'intention de contrôler, de contraindre, de manipuler ou de dominer. Cela peut inclure la responsabilisation et la prise de décision imposées, les exigences de garder secret et d'isolement des autres, la suggestion que l'agresseur a une position « divine » et nécessite une obéissance aveugle, ainsi que la supériorité et l'élitisme.

Etre consciente des autres et de notre vie relationnelle :

L'une des meilleures actions préventives pour lutter contre les abus est le **travail en équipe**. Nous pouvons nous entraider en cas de stress et de pression. Nous évitons d'être seuls avec des enfants et des adultes vulnérables. Cela évite les abus, ainsi que d'éventuelles fausses accusations. Les salles où se tiennent des rencontres individuelles doivent avoir des portes vitrées (ou des fenêtres accessibles au public), ou les portes doivent rester ouvertes.

Cela comporte : **l'obligation de signaler** les abus dont nous sommes témoins à la personne compétente en charge de la Sauvegarde.

Formation

Pour éveiller notre conscience, nous avons besoin de **formation**. Dans chaque Province de notre Congrégation **une Sœur chargée de la Sauvegarde** est nommée en vue de promouvoir cette formation. Elle, ou une autre personne formée, qui sera nommée par la Supérieure Provinciale en collaboration avec la Sœur chargée de la Sauvegarde, lira et expliquera ce manuel à toutes nos Sœurs, aux Membres Associés, aux Aspirantes, aux Postulantes, aux Novices, aux Employées, aux personnes en formation et aux bénévoles. Elle s'assurera que tous comprennent le contenu, et sera le témoin de la signature par laquelle nous nous engageons chacun(e) et ensemble à respecter le Code de Conduite.

Procédure de Sauvegarde et Code de Conduite

Cette **Procédure de Sauvegarde** écrite et l'obligation pour tous nos membres, nos employés, nos collaborateurs et nos bénévoles **de signer le Code de Conduite** sont également un moyen de conscientisation, de prévention et de lutte afin d'augmenter le niveau de conscience et de transparence. Personne d'entre nous ne pourra dire qu'il ne savait pas quel type de comportement est approprié et ce qui ne l'est pas dans une 'culture du prendre soin' !

En signant le Code de Conduite, nous nous engageons à promouvoir activement la Culture du Soins dans notre Congrégation, dans nos activités et nos institutions. Nous nous engageons à ne pas abuser d'aucune personne, à faire tout notre possible pour alerter, dénoncer et arrêter toutes formes d'abus s'ils se produisent et à soutenir les victimes d'Abus. Entre autres engagements, cela comprend les points suivants :

- Je prendrai soin de moi-même et chercherai aide et guérison là où je suis blessé(e).
- Je traiterai chacun/chacune avec respect en reconnaissant ses droits.
- Je respecterai l'espace privé et les limites.
- Je n'utiliserai pas de langage offensif ou suggestif.
- Je signalerai toute préoccupation ou suspicion d'inconduite.
- J'encouragerai les autres à signaler des situations et des comportements qu'ils/elles n'apprécient pas.
- Je n'infligerai pas de punition corporelle.
- Je n'établirai pas de relation privilégiée avec une personne dont j'ai la charge.
- Je planifierai et organiserai des activités avec un minimum de risque, surtout j'éviterai de me retrouver seul(e) avec des enfants et des personnes vulnérables dans un espace clos.
- Je ne demanderai pas à une personne sous ma responsabilité de garder le secret sur mes paroles ou mes actions.

- Je ne photographierai, ne filmerai ni ne publierai d'images sans le consentement écrit de la personne ou de son tuteur légal.
- Je tiendrai des comptes financiers avec transparence et responsabilité.
- Je n'offrirai ni ne recevrai de cadeaux personnels coûteux. Je n'accepterai pas des avantages pour moi-même ou pour les membres de ma famille dans le cadre de mes activités avec les Sœurs de Saint-Joseph.

Troisième partie : Lignes Directrices et Procédures : Mesures à prendre en cas d'Abus ou de suspicion d'Abus

Les victimes d'abus elles-mêmes ont appris à l'Église à agir avec détermination contre toutes les formes d'Abus.

"J'ai appris à quel point l'abus a dévasté votre confiance en vous-même et les autres, vos relations, votre famille et, dans certains cas, votre bien-être spirituel, émotionnel, mental et physique. Les abus vous ont brisé le cœur et l'esprit, et parfois vous ne pouviez en parler à personne pendant des années. Et puis – alors que tout ce que vous vouliez était d'être cru et soutenu par l'Église, et que votre agresseur ne fasse plus de mal à d'autres – il y a eu trop d'échecs à écouter, à comprendre et à faire ce qui était bon et juste.

(Archevêque Eamon Martin, Derry Diocèse d'Irlande, après la rencontre avec des victimes d'abus sexuel, cf. B. Hughes dans 'Nouvelles d'Irlande' 20.02.2019)

Cette **Troisième Partie** du Manuel décrit des Lignes Directrices et des Procédures en cas d'abus d'enfants ou de personnes vulnérables commis par nos sœurs ou dans nos œuvres et institutions, ou en cas de suspicion d'un tel abus. Vous trouverez ici les étapes concrètes à suivre si vous recevez une plainte, ou si vous devez déposer une plainte. Nous expliquerons également le suivi des réclamations.

Une **plainte** est l'expression d'actions ou d'omissions qui violent le Code de Conduite, qu'il s'agisse d'abus (abus physique ou sexuel, harcèlement, exploitation, intimidation, humiliation, etc.), d'un comportement financier (corruption, fraude, exploitation) ou du défaut d'assurer la protection des enfants et des personnes vulnérables. **N'importe qui peut déposer une plainte**, que ce soit une Sœur, un bénéficiaire, un partenaire, des employés, un donateur ou une personne du grand public. Il est **obligatoire** pour toute personne qui sait ou qui a des motifs raisonnables de croire qu'un enfant ou une personne vulnérable a subi des sévices **sous quelque forme que ce soit de porter plainte sans délai.**

Dans notre Congrégation, il existe deux manières de porter plainte : vous pouvez vous adresser soit à l'une des **Sœurs Chargées de la Sauvegarde** (liste

et coordonnées en annexe), soit directement au **Comité du Prendre Soins S.J.A.** sous la responsabilité de la Supérieure Générale de la Congrégation (liste des membres de la Commission et coordonnées en Annexe).

Il est important de noter que le dépôt d'une plainte auprès d'une personne de la Congrégation **ne remplace pas les autres obligations de signalement au Diocèse, à la Police ou à d'autres Autorités Gouvernementales**, selon les lois et procédures du pays où nous vivons et travaillons. Aussi, l'enquête faite par la Congrégation ne remplace pas d'autres enquêtes et n'est pas remplacée par d'autres enquêtes. Ce sont des **procédures parallèles**.

Une plainte peut être déposée par la victime ou par une autre personne. Elle peut être déposée anonymement ou non. La **première priorité** de la personne qui reçoit la plainte est **d'assurer la sécurité de la victime et de lui apporter son soutien**. Celui qui reçoit la plainte écoutera attentivement et orientera la victime si nécessaire pour recevoir une aide professionnelle médicale, psychologique, spirituelle ou juridique. Après avoir assuré la sécurité et le soutien de la victime, **la plainte sera écrite**, à l'aide d'un formulaire avec des questions. Avec l'autorisation de la personne qui dépose la plainte, celle-ci sera **transmise au Comité du Prendre Soins S.J.A.** Le Comité répondra à celui qui a déposé la plainte dans un délai de 5 jours. Après une première **détermination de la crédibilité du rapport**, le Comité désignera un **Enquêteur** qualifié selon le type d'abus. L'enquêteur informera le Comité de ses **résultats et recommandations** et il incombera alors au Comité du Prendre Soins S.J.A. de déterminer les **prochaines étapes** à suivre. Cela peut inclure des mesures disciplinaires à l'encontre de l'agresseur. Dans tous les cas, celui qui a porté plainte sera informé lorsque l'enquête sera terminée. Si la victime avait porté plainte, elle recevra également des informations sur le résultat.

Il est important que pendant tout le processus, **la personne reste toujours au centre de notre attention**. La victime présumée, l'agresseur présumé et toutes les autres personnes impliquées ont le droit de recevoir un soutien psychologique et spirituel s'ils le souhaitent. Deux autres principes guident la réponse : **la Confidentialité** (seule la personne **qui a vraiment besoin de savoir** en sera informée) et une approche, selon une **juste proportion** par rapport à la gravité de l'abus présumé. La confidentialité est maintenue tout au long de la procédure, pour protéger la victime mais aussi pour protéger une personne qui pourrait être accusée à tort.

Le Comité du Prendre Soins S.J.A. et les Sœurs chargées de la Sauvegarde dans les différentes Provinces de la Congrégation sont formées pour accueillir les personnes victimes d'abus ou des témoins d'abus. N'hésitez pas à les contacter !

“Culture du Prendre Soin” ... pour aujourd’hui et demain

En tant que Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, nous nous engageons à lutter contre toutes les formes d'abus en éveillant la conscience, en prévenant et en agissant dans chaque cas suspect d'abus. Voir et reconnaître la réalité est la seule voie menant au changement, menant à un monde meilleur.

En tant que Responsable de la Congrégation, je confie cette nouvelle édition du Manuel à toute la famille de SJA, à chacun/chacune de vous. Puisse-t-il être une inspiration et un soutien pour nous aider à mettre en pratique plus efficacement notre désir d'un environnement sûr et aimant pour nous et pour tous ceux dont nous avons la charge.

Rome, le 7 octobre 2024



Sr Monika Duellmann (Supérieure Générale)
et toute l'Equipe du Généralat

P.S.

Le 7 Mai 2023, le jour que nous avons terminé d'écrire la première édition de ce Manuel, le Pape François a prononcé sur la place Saint-Pierre après la prière de midi les mots suivants :

“Je salue l'Association Meter et son fondateur Don Fortunato Di Noto, qui poursuivent leur engagement dans la prévention et la lutte contre la violence envers les mineurs ; aujourd'hui, ils célèbrent le 27e Jour des Enfants Victimes ; depuis 30 ans, ils défendent l'enfance contre les abus et la violence. Je suis proche de vous, frères et sœurs, et je vous accompagne de ma prière et de mon affection. Ne vous laissez jamais d'être du côté de la victime, il y a l'Enfant Jésus qui vous attend, merci ! »

Remerciement

Au nom de l'Équipe du Généralat et de toute la Congrégation, je voudrais exprimer notre profonde gratitude à Mme Natalie Baddour, Responsable de la Sauvegarde au niveau du Diocèse de Jérusalem, pour son aide et son soutien dans notre cheminement vers ce Manuel de la Sauvegarde. Elle a animé la session sur la Sauvegarde au Conseil de Congrégation à Manille en février 2023, formé l'Equipe du Généralat, les Responsables des Provinces et des Délégations et nos six premières Sœurs chargées de la Sauvegarde.

Annexe 1 :

Code de Conduite des Sœurs de St Joseph de l'Apparition

Je, soussigné(e) _____,

Né(e) _____ à _____,

Sœur de St. Joseph de l'Apparition O, Membre Associé(e) O, Aspirante, Postulante, Novice O, Employé(e), en Formation, Bénévole O

(Merci de mettre un X dans la case correspondante O) déclare ce qui suit :

- J'ai lu et compris le Manuel de Sauvegarde "Ensemble pour une Culture du Prendre Soins" dans son Edition de _____. J'ai eu la possibilité de poser des questions et de recevoir de plus amples explications par (nom) _____. Je m'engage librement à agir en conséquence et à ne pas abuser d'une personne sous ma garde sous quelque forme que ce soit. Certains de ces engagements que je prends sont répétés ici :

- Je prendrai soin de moi-même et chercherai aide et guérison là où je suis blessé(e).
- Je traiterai chacun/chacune avec respect en reconnaissant ses droits.
- Je respecterai l'espace privé et les limites.
- Je n'utiliserai pas de langage offensif ou suggestif.
- Je signalerai toute préoccupation ou suspicion d'inconduite.
- J'encouragerai les autres à signaler des situations et des comportements qu'ils/elles n'apprécient pas.
- Je n'infligerai pas de punition corporelle.
- Je n'établirai pas de relation privilégiée avec une personne dont j'ai la charge.
- Je planifierai et organiserai des activités avec un minimum de risque, surtout j'éviterai de me retrouver seul(e) avec des enfants et des personnes vulnérables dans un espace clos.
- Je ne demanderai pas à une personne sous ma responsabilité de garder le secret sur mes paroles ou mes actions.
- Je ne photographierai, ne filmerai ni ne publierai d'images sans le consentement écrit de la personne ou de son tuteur légal.
- Je tiendrai des comptes financiers avec transparence et responsabilité.
- Je n'offrirai ni ne recevrai de cadeaux personnels coûteux, ni n'accepterai d'avantages pour moi-même ou pour les membres de ma famille dans le cadre de mes activités avec les Sœurs de Saint-Joseph.
- Je m'engage également, à respecter les règles concernant la Sauvegarde de l'Institution, du Diocèse et du pays où je travaille.
- Je sais qu'un comportement contraire au Code de Conduite par des paroles, des actions ou des omissions peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à mon licenciement.
- J'accepte que cette déclaration signée soit conservée aux Archives de la Congrégation.

Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____

Nom du Témoin : _____ Signature : _____

Annexe 2 :

Formulaire de consentement pour l'utilisation d'image (photo ou vidéo) ou texte

Ce formulaire vous demande de consentir à l'utilisation de votre image (photo ou vidéo) ou du texte que vous avez écrit (avec le titre : _____) par la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition (SJA).

Votre image ou votre texte **peut être utilisé** dans nos publications imprimées à des fins promotionnelles, dans des communiqués de presse, sur des vidéos, sur des canaux de médias sociaux, dans des documents de présentation et sur notre site web. Elle peut également apparaître dans les médias locaux/nationaux. Les images ou les textes resteront la **propriété de SJA** et ne seront utilisés que pour mieux faire connaître l'impact de notre travail. Vos coordonnées personnelles resteront strictement confidentielles.

Lieu de traitement : Les données sont actuellement traitées et archivées au siège de la 'PROCURA GENERALIZIA' DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE L'APPARITION, Via Paolo III, 16 - 00165 ROME. Ils sont également traités, pour le compte du Responsable de traitement, par des professionnels et/ou des entreprises en charge de l'exercice d'activités techniques, de développement, de gestion et d'administration et de comptabilité.

Temps de stockage : Aux fins de la divulgation, la période de conservation est établie pour une période de temps n'excédant pas la réalisation des finalités de divulgation indiquées ci-dessus et, en tout état de cause, jusqu'à ce que la personne concernée décide de présenter une demande d'opposition au traitement. Certaines images sélectionnées peuvent être conservées indéfiniment à des fins d'archivage historique par le Responsable du traitement.

- Je consens à ce que mon image ou mon texte soit utilisé aux fins suivantes : Dans les publications de SJA, sur leurs canaux de médias sociaux et sur leur site web.
- En signant ce formulaire de décharge, j'accorde par la présente à la Congrégation SJA le droit absolu de reproduire, d'afficher et de diffuser dans le monde entier et à perpétuité, dans tout format médiatique traditionnel ou électronique, mon image telle qu'elle apparaît dans les photographies/films pris à ce moment-là aux fins indiquées ci-dessus.
- Si, à un moment donné, je décide de ne plus vouloir l'utiliser, je contacterai congsjasafeguarding@gmail.com.

Nom complet :

Adresse :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Signature : Date :

Si le sujet est âgé de moins de 18 ans: Je confirme que je suis le tuteur légal de l'enfant nommé ci-dessus et que je peux donc accorder l'autorisation au nom de l'enfant :

Nom du tuteur :

Lien avec l'enfant :

Signature du tuteur : Date :

Annexe 3 : Information sur les Contacts

« Comité du Prendre Soin S.J.A. » pour la Sauvegarde des Sœurs de St Joseph de l'Apparition

Membres (à partir de 2023) :

Sr Monika Duellmann, Supérieure Générale

Sr. Marilena Argentieri, Econome Générale

Sr. Milagros Cornejo, Conseillère Générale

Sr. Thaddeus M. Chinnapan, Supérieure Provinciale de l'Inde

Email: congsjasafeguarding@gmail.com

Sœurs chargées de la Sauvegarde dans les différentes Provinces (à partir de 2024) :		
Sr Rachel Rahault	Europe (Langue: Français)	prendsoinsjaprou@gmail.com
Sr. Joany Rose Augusta	Inde (Anglais, Tamil, Hindi)	safeguardingindsja@gmail.com
Sr. Sarah Ghneim	Moyen-Orient (Arabe, Anglais, Français, Italien)	safeguard.prov.ipje@outlook.com
Sr. Carmen Rosa Pérez	Amérique Latine (Espagnole)	proteccionamericalatina@gmail.com
Sr. Caroline Su Su	Myanmar/Philippines/ Singapores (Birman, Anglais)	safeguardingmyanmar@gmail.com
Sr. Nittaya Haewtana	Thaïlande/ Australie (Thai, Anglais)	thailandaustraliasafeguarding@gmail.com

Dans certains pays, une sœur ou un laïc vivant dans ce pays peut devoir être nommé par la Congrégation comme responsable de la Sauvegarde, comme l'exige la loi de ce pays. Cette personne collaborera étroitement avec la Sœur chargée de la Sauvegarde dans la Province et avec le « Comité du Prendre Soin S.J.A. ».



Congrégation des Sœurs de St Joseph de l'Apparition
Via Paolo III, 16
00165 Roma
ITALIE